



**Maîtrise d'Ouvrage : Commune de SAVERDUN**

**1, Place du Souvenir Français**

**09700 SAVERDUN**

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N° 2021\_007**

-

**Acte d'Engagement**

-

**Marché de maîtrise d'œuvre en vue de  
l'aménagement urbain de la Rue du Buguet**

Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° et R2172-1 du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

## Article 1 - Identification de l'acheteur

---

Autorité compétente pour signer le marché : monsieur le Maire ou son représentant

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Maire de SAVERDUN

1, place du Souvenir Français

09700 SAVERDUN

Téléphone : 05.61.60.60.04

Représenté par Philippe CALLEJA, maire

## Article 2 - Contractant

---

Je soussigné,

Nom et Prénom : .....

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à : .....

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : .....

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de : .....

Sous le n° .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

Courriel : .....

Je suis le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

Je suis le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

Je suis le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) : .....

.....  
Domicilié à : .....

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : .....

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de : .....

Sous le n° .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

Courriel : .....

La société désignée ci-dessus est le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

La société désignée ci-dessus est le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

La société désignée ci-dessus est le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

L'opérateur économique est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ?

Oui  Non

Désigné dans le marché, sous le nom de " titulaire " :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le cahier des clauses administratives générales - prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par arrêté du 16 septembre 2009 et publié au JO du 16 octobre 2009
- Le programme fonctionnel
- Le mémoire justificatif

et conformément à leurs clauses,

M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par le pouvoir adjudicateur.

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## **Article 3 - Délais d'établissement des documents relevant de la maîtrise d'œuvre**

---

### ***Article 3.1 - Délais d'établissement des documents d'études***

- ..... jours calendaires pour les études d'avant-projet (AVP)
- ..... jours calendaires pour les études de projet (PRO/DCE)

Le point de départ (au plus tard) de chacun de ces délais est fixé dans le Programme.

### ***Article 3.2 - Délais d'établissement des documents d'exécution***

- ..... jours calendaires pour le visa des études d'exécution (VISA)
- ..... jours calendaires pour l'établissement du dossier des ouvrages exécutés

Le point de départ (au plus tard) de chacun de ces délais est fixé dans le Programme.

## **Article 4 - Représentation du maître d'œuvre**

---

Pour exercer le contrôle général des travaux (dans le cadre de l'élément DET), des visites de chantier ont lieu à la diligence du maître d'œuvre ou sur demande du maître de l'ouvrage.

En cas d'empêchement pour ces visites :

Je serai représenté(e) par :

M. (Mme) .....

M. (Mme) .....

dûment habilité(s) pour prendre toutes décisions en mon nom.

Le groupement sera représenté par :

M. (Mme) .....

M. (Mme) .....

M. (Mme) .....

M. (Mme) .....

dûment habilités, par les membres du groupement, pour prendre toutes décisions en notre nom.

## **Article 5 - Modalités de variation du prix**

---

Les prix sont révisibles suivant les modalités fixées ci-après.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient  $C_n$  résultant de la formule suivante :  $C_n = \text{ING}_n / \text{ING}_0$

La valeur de l'indice  $\text{ING}_n$  est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice  $\text{ING}_0$  est celle établie pour le mois d'établissement du prix  $M_0$ .

L'indice ING correspond à : Ingénierie (1711010) - Base 2010

Organe ou support de publication : Insee

Le coefficient résultant du calcul de la formule de révision est arrondi au millième supérieur (soit par exemple : 1,00234 est arrondi à 1,003).

### **Révision provisoire**

Lorsqu'une révision a été effectuée provisoirement en utilisant un index ou un indice antérieur à celui qui doit être appliqué, il n'est procédé à aucune autre révision avant la révision définitive, laquelle intervient sur le premier règlement suivant la parution de l'index ou de l'indice correspondant.

### **Article 5.1 - Eléments d'études**

Pour les éléments de mission :

- Etudes d'avant-projet (AVP)
- Etudes de projet (PRO)
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)

La valeur finale de l'index est appréciée au plus tard à la date contractuelle de réalisation des prestations ou à la date de leur réalisation effective, si celle-ci est antérieure.

Le mois m est déterminé comme suit en fonction de la durée de réalisation :

- Lorsque la durée de réalisation de l'élément est inférieure ou égale à un mois, l'index utilisé est celui du mois au cours duquel l'acompte ou l'élément de mission est facturable ;
- Lorsque la durée de réalisation de l'élément est supérieure à un mois, l'index utilisé correspond à la moyenne arithmétique des valeurs des index des mois pendant lesquels s'est effectuée l'exécution de la prestation.

## **Article 5.2 - Eléments d'exécution**

Pour les éléments de mission :

- Visa des études d'exécution (VISA)

L'index est celui du mois au cours duquel l'acompte est facturable.

Pour les éléments de mission :

- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)

L'index est celui du mois au cours duquel la part de la prestation concernée a été exécutée.

Pour l'assistance aux opérations de réception (AOR) :

- Pour la rémunération lors de la réception et à la levée des réserves, l'index est celui du mois au cours duquel est remis le procès-verbal des opérations préalables à la réception.
- Pour la rémunération lors de la remise du dossier des ouvrages, l'index est celui du mois au cours duquel les documents exécutés sont remis au maître d'ouvrage.
- Pour la rémunération à la fin du délai de garantie de parfait achèvement, l'index est celui du dernier mois de la garantie de parfait achèvement

## **Périodicité de la révision**

La périodicité de la révision suit la périodicité des acomptes.

## **Article 6 - Prix (à compléter par le candidat)**

---

### **Article 6.1 - Conditions générales de l'offre de prix**

L'offre :

- Est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois "m<sub>0</sub> études", mois d'établissement des prix du marché fixé dans le CCP.
- Comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article Définition des prestations du CCP.

- Résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération et du coût prévisionnel des travaux, établi dans les conditions prévues dans le CCP.

### Article 6.2 - Forfait provisoire de rémunération

- Taux de rémunération ..... %
- Enveloppe financière des travaux 167 000 euros HT (en chiffres)

Les prestations sont rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- Montant hors T.V.A . ..... euros (en chiffres)
- TVA au taux de 20 %
- Montant T.V.A. incluse ..... euros (en chiffres)
- Montant T.V.A. incluse .....
- ..... euros (en lettres)

Missions et répartition des honoraires			Répartition par cotraitant							
Eléments de missions	Total sur honoraire %	Total global H.T.	Part de		Part de		Part de		Part de	
			%	Euro H.T.	%	Euro H.T.	%	Euro H.T.	%	Euro H.T.
AVP										
PRO										
ACT										
VISA										
DET										
AOR										
<b>TOTAL</b>	100%									

### Article 7 - Sous-traitance

Les annexes n°..... à cet acte d'engagement indiquent, pour chaque sous-traitant payé directement, la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de lui faire exécuter, ainsi que les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque demande constitue le montant

maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Ces demandes prennent effet à la notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors T.V.A . ..... euros (en chiffres)
- TVA au taux de 20 %
- Montant TTC ..... euros (en chiffres)
- Montant ..... TTC  
.....  
..... euros (en lettres)

## **Article 8 - Durée du marché**

---

Les prestations de maîtrise d'œuvre débutent à la date de notification du marché. Elles s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

**Les travaux devront être réceptionnés sans réserve au plus tard une année après la notification du marché**

## **Article 9 - Paiement**

---

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Libellé du compte : .....

Domiciliation : .....

Adresse : .....

CODE IBAN : .....

Code BIC : .....



En cas de paiement sur plusieurs comptes, dupliquer et remplir l'annexe "en cas de réponse en groupement" autant de fois que nécessaire.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en euros.

## **Article 10 - Avance**

---

Conformément à l'article R2191-5 du code de la commande publique, le ou les candidats ci-avant désignés :

[ ] refusent de percevoir la ou les éventuelles avances prévues.

## **Article 11 - Contrôle sur site du respect des conventions OIT**

---

Le titulaire s'engage à respecter ou à faire respecter les dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail et à faciliter, le cas échéant, le contrôle sur sites du respect des obligations et dispositions en matière de protection et de conditions de travail de la main d'œuvre employée, par un tiers dûment mandaté à cet effet par le pouvoir adjudicateur.

## **Article 12 - Engagement du candidat**

---

**Fait en un seul original**

A .....

Le .....

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature(s) du(des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché :

## **Article 13 - Liste des annexes à l'acte d'engagement**

---

- Annexe - En cas de réponse en groupement
- Annexe - En cas de sous-traitance

## **Article 14 - Acceptation du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)**

---

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A.....

Le .....

Signature de l'autorité compétente en vertu de délibération du 23 mai 2020.

## **Article 15 - Date d'effet du marché**

---

En cas d'envoi électronique en LRAR :

Saisir ci-dessous la date de réception par le titulaire et les références du courrier électronique

Reçu par le titulaire le .....

Références : .....

En cas d'envoi postal en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A .....

Le .....

Signature du titulaire

**Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)**

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de (2) :

- La totalité du marché
- La partie des prestations évaluées.....  
.....  
..... euros (en lettres)

Que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.

La partie des prestations évaluées à .....  
.....  
..... euros (en lettres)

Et devant être exécutées par .....  
en qualité de :

- cotraitant
- sous-traitant

A .....

Le (3) .....

Signature,

- (1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Date et signature originales.

**Annotations ultérieures éventuelles**

Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct. Cette partie non sous-traitée est au maximum de ..... euros TTC.

## **ANNEXE - En cas de réponse en groupement**

---

(A reproduire pour chacun des cotraitants)

Acheteur : Commune de SAVERDUN  
1 place du Souvenir Français  
09700 SAVERDUN  
05.61.60.30.31

### **Cotraitant n°.1.**

#### **Désignation du cotraitant :**

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

.....

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

.....

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

.....

Sous le n° .....

Téléphone :

.....

Télécopie :

.....

Courriel :

.....

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

Domicilié à : .....

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

.....

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

.....

Sous le n° .....





Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

.....

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

.....

Sous le n° .....

Téléphone :

.....

Télécopie :

.....

Courriel :

.....

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996,

Oui  Non

Cette information a une incidence sur la périodicité de versement des acomptes (article R2191-22 du code de la commande publique).

### Description des prestations sous-traitées

Description des prestations	Montant HT

## Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Libellé du compte :

.....

Domiciliation :

.....

Adresse :

.....

CODE IBAN :

.....

Code BIC :

.....

- Modalités de calcul et de versement des acomptes :

.....  
.....

- Date (ou mois) d'établissement des prix :

.....

- Modalités de variation des prix :

.....  
.....

- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

.....  
.....

## Déclaration du sous-traitant

[ ] Le sous-traitant déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique.

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance

[ ] oui [ ] non

A .....

Le .....

Le sous-traitant,



**Déclaration du titulaire**

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (tel est le cas si le montant du contrat de sous-traitance est supérieur à 600 euros TTC).

oui  non

A .....

Le  
.....  
.....

Le soumissionnaire ou le titulaire,

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement par l'acheteur.